

# HANDISCRET

L'association Handiscret organise un concours de photos, ouvert à tous les photographes amateurs.

Tous les bénéfices du concours reviendront exclusivement à l'association Handiscret qui a pour but de sensibiliser les jeunes (et moins jeunes) aux divers handicaps discrets.

## Thème du concours

Les photos ont pour thème « bleu », en lien avec la journée internationale de l'autisme. Il est laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème.

## Conditions de participation

Le concours est exclusivement réservé aux photographes amateurs.

Chaque participant peut proposer 5 photos maximum.

Le montant de chaque participation (chaque photo) est de 5 euros.

Les membres de l'organisation du concours et les membres du Jury ne peuvent participer au concours.

Les mineurs participants doivent impérativement être inscrits par l'intermédiaire de leur représentant légal.

En participant au concours, chaque participant garantit :

- Qu'il est l'auteur de la photo présentée.
- Que la photographie est une œuvre originale.
- Qu'il dispose de l'accord écrit des personnes photographiées. (Toute photo représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnée de la présente autorisation n'est pas retenue)

La participation du concours implique l'entière acceptation du présent règlement soussigné, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Chaque photographie est imprimée, et encadrée ou mise sous vitre, par vos soins. Le format minimum est de 20 x 30cm.

## Modalité de participation

Pour s'inscrire, chaque participant doit compléter le bulletin d'inscription sur le site Internet d'Handiscret. Ce présent règlement, accompagné de l'autorisation du responsable légal et/ou de l'autorisation des personnes photographiées le cas échéant, sont transmis imprimés et signés en même temps que la photographie. Les différents documents (règlement et diverses autorisations) sont disponibles sur le site d'Handiscret : [www.handiscret.fr](http://www.handiscret.fr)

Chaque participant doit fournir la photographie en version numérique à l'association par mail ou sur clé USB.

Le paiement de la participation est encaissé lors de la réception de la photo papier.

## Photographies exclues

- Les photomontages, type pèle-mêle ;
- Les photographies transmises après la date limite ;
- Les photographies représentant une ou plusieurs personnes ostensiblement identifiables sans que ne soient jointes les autorisations de celle-ci ;
- Les photographies faisant directement ou indirectement de la publicité ;
- Les photographies érotiques ou à tendance indécente ;

## Promotion du concours et propriété intellectuelle

En participant à ce concours, le photographe amateur autorise les organisateurs à utiliser son nom (ou pseudo) et sa photographie numérique pour toute opération liée au présent concours (exposition, publication, presse, site du concours...) mais aussi afin de promouvoir et soutenir d'autres actions de l'association Handiscret.

Dans tous les cas, l'auteur conserve la propriété intellectuelle de la photo.

## Calendrier

- **Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 25 mars 2022.**
- Les photographies doivent être transmises du 25 mars 2022 au 1<sup>er</sup> avril 2022 (sur rendez-vous – l'association prendra contact avec les participants) à Vétraz-Monthoux.
- La version numérique doit être transmise d'ici au 1<sup>er</sup> avril 2022.
- Les photographies sont exposées et soumises au vote du jury et du public le week-end du 2 et 3 avril 2022.
- L'annonce des résultats a lieu le dimanche 3 avril 2022 à 17h lors de la clôture du week-end Bleu au féminin (les participants non-présents sont avertis par mail).

## Exploitation des photographies

Toutes les photographies numériques remises – y compris celles qui ne sont pas gagnantes – pourront être exploitées par l'association. A chaque diffusion des photographies, le nom de l'auteur apparaîtra.

Les objets photos peuvent faire l'objet d'un don à l'association à la suite du concours.

Dans ce cas, le photographe amateur accepte la vente éventuelle de son objet photo au bénéfice de l'association. Tout objet photo non récupéré à la fin de la manifestation est considéré comme un don à l'association.

## Récompenses

Lors du week-end Bleu au féminin du 2/3 avril 2022, les organisateurs proposent une exposition publique, libre d'accès. Les visiteurs peuvent voter pour leurs photos préférées via un bulletin à leur disposition sur place.

Les photographies primées seront désignées à l'issue de ce vote.

Plusieurs prix seront attribués comme décrit ci-dessous :

1<sup>er</sup> prix : Vote du public

2<sup>e</sup> prix : Vote des associations et professionnels du village des ressources

3<sup>e</sup> prix : Vote de la mairie

Prix spécial Handiscret : attribué par l'association Handiscret

Les participants sont jugés sur le respect du thème, la composition et l'originalité de leur photo.  
Un seul prix est attribué par candidat.  
Aucune réclamation n'est acceptée durant ou après le concours.

La remise des prix a lieu le dimanche 3 avril à 17h en présence des lauréats.  
Les prix offerts ne seront ni repris, ni échangeable, ni remboursable. Les gagnants sont avertis par téléphone ou mail.

Ce règlement doit être paraphé en bas de chaque page, daté et signé, précédé de la mention « lu et approuvé » par chaque participant ou son représentant légal le cas échéant.

REGLEMENT REDIGE PAR L'ASSOCIATION HANDISCRET LE 17 FEVRIER 2022.

En signant ce document, j'accepte le présent règlement.

Lu et approuvé

Prénom et Nom

Signature